

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
14 février 2018  
Français  
Original : russe

---

**Lettre datée du 6 février 2018, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 1<sup>er</sup> et le 6 février 2018 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



**Annexe à la lettre datée du 6 février 2018 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (1<sup>er</sup> février 2018)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé huit violations, dans les provinces d'Alep (4), de Lattaquié (3) et de Damas (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé trois violations, dans les provinces d'Edleb (1), de Hama (1) et de Damas (1).

La plupart des tirs de mortiers et d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par le groupe terroriste Front el-Nosra.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire dans la localité de Saadnaya, dans la province de Damas, qui a permis de fournir 1,8 tonne de vivres et de produits de première nécessité à la population locale.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre est passé à 1 744.

Le poids total des cargaisons distribuées est passé à 2 438,8 tonnes.

La sécurité de deux convois humanitaires de l'Organisation des Nations Unies se rendant dans les localités de Manchiyet el-Soueïssé et Jizé, dans la province de Deraa, a été assurée, permettant la livraison de 103 tonnes de vivres et de produits de première nécessité à la population locale.

Au cours des dernières 24 heures, des médecins sont venus en aide à 102 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 69 621.

**Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, deux accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités de Chahranaz et Coursaa, dans la province de Hama.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 344.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (2 février 2018)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé six violations, dans les provinces d'Alep (2) et de Lattaquié (4).

Le bureau turc a quant à lui recensé sept violations, dans les provinces d'Edleb (3) et de Damas (4).

La plupart des tirs de mortiers et d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par le groupe terroriste Front el-Nosra.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a conduit aucune opération humanitaire.

Durant cette journée, des médecins sont venus en aide à 31 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 69 652.

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 344.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (3 février 2018)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 10 violations, dans les provinces d'Alep (2), de Lattaquié (6), de Homs (1) et de Damas (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé huit violations, dans les provinces d'Edleb (5) et de Damas (3).

La plupart des tirs de mortiers et d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par le groupe terroriste Front el-Nosra.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a conduit aucune opération humanitaire.

Durant cette journée, des médecins sont venus en aide à 19 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 69 671.

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, deux accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités de Khirbet el-Maajer (province d'Alep) et Kimam (province de Homs).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 346.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (4 février 2018)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé sept violations, dans les provinces d'Alep (3), de Lattaquié (3) et de Homs (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé cinq violations, dans les provinces d'Edleb (1) et de Damas (4).

La plupart des tirs de mortiers et d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par le groupe terroriste Front el-Nosra.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire dans la localité de Mouthabin, dans la province de Deraa, qui a permis de fournir 2,1 tonnes de vivres à la population locale.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre est passé à 1 745.

Le poids total des cargaisons distribuées est passé à 2 440,9 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, des médecins sont venus en aide à 139 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 69 810.

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 346.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (5 février 2018)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 10 violations, dans les provinces d'Alep (7) et de Lattaquié (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé trois violations, dans les provinces d'Edleb (1) et de Damas (2).

La plupart des tirs de mortiers et d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par le groupe terroriste Front el-Nosra.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire dans la localité de Hatla, dans la province de Deïr el-Zor, qui a permis de fournir 2,3 tonnes de vivres à la population locale.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre est passé à 1 746.

Le poids total des cargaisons distribuées est passé à 2 443,2 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, des médecins sont venus en aide à 120 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 69 930.

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, deux accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités de Sinjar et Oum Nir, dans la province d'Edleb.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 348.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (6 février 2018)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé six violations, dans les provinces d'Alep (1), de Lattaquié (2), de Homs (2) et de Damas (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé deux violations, dans les provinces d'Edleb (1) et de Damas (1).

La plupart des tirs de mortiers et d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par le groupe terroriste Front el-Nosra.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a conduit aucune opération humanitaire.

La sécurité d'un convoi humanitaire de l'Organisation des Nations Unies se rendant dans la localité de Taïbé, dans la province de Deraa, a été assurée, permettant la livraison de 130 tonnes de fournitures humanitaires à la population locale.

Au cours des dernières 24 heures, des médecins sont venus en aide à 31 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 69 961.

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, trois accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités de Wadi Joub Kitaz, dans la province de Homs, et de Kharaba et Joubéïb, dans la province de Soueïda.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 351.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.